Vie municipale
LE BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN

Le budget participatif citoyen est une démarche engagée par la Ville de Beaufort-en-Anjou depuis l'année 2020. Il permet aux habitants de Beaufort-en-Anjou, âgés de plus de 15 ans, de s'impliquer dans les choix budgétaires de la commune.

La 3ème édition est close depuis le 15 mars 2023. Les élus ont décidé de mettre cette édition en sommeil.
Plus explications : cliquez ici.

Proposez vos idées nous les finançons. Retrouvez, ci-dessous, une vidéo (pour qui ?, comment déposer mon projet ?, déroulement des votes...) :

15 dossiers ont été déposés par les habitants à l'occasion de la seconde édition. Parmi eux, 6 ont répondu aux critères du règlement et aux objectifs de faisabilités techniques, juridiques et financières. 2 ont été retenus par les habitants lors du vote.
L'étude des deux projets lauréats est finalisée. La ville a lancé les consultations afin de retenir l'entreprise qui réalisera les travaux avec pour objectif de livrer les équipements avant l'été 2023.
-Le « parcours fitness » sera installé dans l'espace vert à côté du Pumptrack.
-L'aire de jeux « Espace loisirs Familles », pour tous et accessible aux handicapés, sera installée rue des Tourterelles. Dans le cadre de cette intervention et afin d'homogénéiser le site, la ville réaménagera également l'aire de jeux actuelle.

La proclamation des projets lauréats a eu lieu, lors des festivités de la fête nationale, le 14 juillet 2022 dans les Halles. Après dépouillement, 547 votes ont été comptabilisés. Voici les résultats :
1ère position l' « Espace loisirs Familles » avec 267 voix.
2nd position le « mur d'escalade » avec 176 voix.
3e position le « Parcours fitness » avec 153 voix.
4e position la « Toile d'araignée » avec 132 voix.
5e position le « Caniparc » avec 88 voix.
6e position, les « Bancs publics » avec 79 voix.

Le projet lauréat est estimé à 20 000 €. Il reste donc 30 000 € sur l'enveloppe globale de 50 000 €.
Le projet classé à la 2nd place, le
« mur d'escalade », est évalué à 45 000 €, il ne peut pas être retenu.
Le projet placé en 3e position, le « Parcours Fitness », est estimé à 35 000 €. Il dépasse le budget global de 5 000 €. Cependant, les élus souhaitent rester cohérents avec les résultats. Il a donc été convenu de retenir ce projet.
L'enveloppe financière de 50 000 €, votée au conseil municipal, sera respectée. Ce projet devra être revu pour ne pas dépasser 30 000 €.

Un grand bravo à tous les porteurs de projets qui ont participé à cette seconde édition et félicitations aux heureux gagnants.

1-Création d’un caniparc pour chien.



Création d’un espace sécurisé pour chiens dédiée à l’amusement et équipé d’obstacles d’agility.
Montant : 15 000 €
En savoir plus : cliquez ici.

2-Installation d’une structure d’escalade



Mise en place d’une structure de grimpe, en accès libre, conçue pour la pratique de l’escalade sportive.
Montant : 45 000 €
En savoir plus : cliquez ici.

2-Création d’un espace loisirs familles



Aménager, dans le secteur des Hauts Champs, une structure équipée de jeux sensoriels.
Montant : 20 000 €
En savoir plus : cliquez ici.

4-Installer une toile d’araignée.



Installation d’une structure de jeu « toile d’araigné » pouvant accueillir de nombreux enfants.
Montant : 45 000 €
En savoir plus : cliquez ici.

5-Création d’un parcours fitness/abdos



Mise en place d’une structure de plein air permettant la pratique du fitness et/ou de la musculation.
Montant : 35 000 €
En savoir plus : cliquez ici.

6-Création de bancs publics.



Aménager, dans la ville, des bancs publics en choisissant du mobilier urbain adapté aux espaces.
Montant : 25 000 €
En savoir plus : cliquez ici.

18 dossiers ont été déposés par les habitants à l'occasion de la première édition. Parmi eux, 9 ont répondu aux critères du règlement et aux objectifs de faisabilités techniques, juridiques et financières. 4 ont été retenus par les habitants lors du vote.

Grand projet lauréat de cette première édition 2021 (avec 257 voix) **: la création du PUMPTRACK.**
Il est situé avenue de l'Anjou, dans le secteur des Marais.
La structure, constituée de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, a été installée avec le skateparc. Le pumptrack peut être utilisé par différents équipements sportifs, dont les vélos, trottinettes, skates ou rollers. Ses modules peuvent évoluer, si nécessaire, grâce à des extensions possibles sur le circuit.
Le Pumptrack a été subventionné par le Département à hauteur de 6 479,15 €. Beaufort fait partie des premières communes
des Pays de la Loire à s'être équipée d'un tel dispositif.



3 autres projets ont également pu entrer dans l'enveloppe budgétaire restante :
1-La création de vergers partagés (pommiers et cerisiers)
Les plantations ont été effectuées en hiver 2021.
Plusieurs sites d'implantations ont été réalisés (5 arbres fruitiers par site) : secteurs des Hauts Champs, de la Vallée, du cimetière et des Marais.
2-Plantation d'une haie nourricière
La préparation du terrain a été réalisée. Sa conception et sa mise en œuvre sont en cours de travail avec les habitants et le porteur du projet.
Livraison prévue fin 2022.
3-La création d'un terrain de pétanque
La réalisation du boulodrome a été effectuée à l'automne 2021. Il est situé dans le secteur des Champs de la ville (passage des tilleuls).

Le règlement du budget participatif a été voté lors du conseil municipal du lundi 14 décembre 2020. Il regroupe : les principes généraux, le calendrier, les conditions de recevabilité des idées ou des projets et la prise en compte des projets lauréats dans le budget.

Consultez le règlement du budget participatif : cliquez ici.

Le budget participatif citoyen est une démarche engagée par la Ville de Beaufort-en-Anjou depuis l'année 2020. **Il permet aux habitants** de Beaufort-en-Anjou, âgés de plus de 15 ans, **de s'impliquer dans les choix budgétaires de la commune. Et ainsi, proposer des projets d'intérêt général destinés à améliorer leur cadre de vie** *(consultez le règlement).*
Les projets lauréats sont financés à 100% par la commune grâce à une enveloppe de 50 000 euros destinée au budget participatif, renouvelée chaque année.

Le Budget participatif citoyen. À quoi ça sert ? Comment ça marche ?

1-Habitant, je dépose un projet.
Le dépôt des projets se déroule du 14 décembre au 15 mars : cliquez ici.
Tous les habitants de Beaufort-en-Anjou âgés de plus de 15 ans peuvent déposer, à titre individuel ou collectif, un projet au budget participatif. Chaque citoyen ou collectif peut proposer jusqu'à 3 projets d'investissement au maximum. Le dépôt des projets s'effectue du 15 décembre au 15 mars, exclusivement par mail à maire@beaufortenanjou.fr ou à l'accueil des mairies de Beaufort et de Gée.

2-Étude des projets.
Une fois la période de dépôt close, les projets sont tous examinés du 15 mars au 31 mai. Deux phases sont nécessaires dans l'étude des dossiers. La première détermine si les projets sont recevables, c'est-à-dire s'ils répondent aux critères de l'article 3 du règlement. La seconde est menée par une commission d'élus de techniciens et d'agents des services municipaux afin d'analyser les faisabilités techniques, juridiques et financières.
Les projets en lice sont dévoilés, en juin, lors de l'ouverture des votes.

3-Présentation des projets retenus.
Les habitants découvrent, lors d'une exposition en juin, les projets en lice. Élus et porteurs de projets seront présents.
Cette exposition est l'occasion d'ouvrir les votes au public. Chaque citoyen peut voter pour le ou les 2 projets de son choix.

4-Vote du ou des projets de votre choix *(2 maximum)*.
Pour être réalisé, un projet doit être choisi. Chaque citoyen peut voter pour son ou ses deux projets préférés. Le vote se déroule en juin dans des urnes spécifiques à disposition. Trois possibilités s'offrent à vous :
-En ligne, sur le site internet de la ville, via un formulaire *(accessible le jour de l'ouverture des votes)*,
-Dans les secrétariats des mairies de Beaufort-en-Vallée et de Gée *(des urnes seront mises à votre disposition)*,
-En juin, le jour de la présentation des projets retenus *(lieu déterminé en mai)*.

5- Dépouillement des votes papiers et en ligne.
Les élus examinent les votes. Les projets qui recueillent le plus de voix et à concurrence de 50.000 euros maximum sont désignés lauréats et validés par le Conseil municipal lors de la séance suivante *(50.000 euros pour l'ensemble des projets)*.
Lors de la première édition 1197 votes ont été comptabilisés.

6-Résultats des votes.
La proclamation du ou des projets lauréats a eu lieu lors des festivités de la fête nationale, le 14 juillet.

7-Mise en œuvre des projets gagnants.
La Ville de Beaufort-en-Anjou assure le pilotage de tous les projets.
La réalisation des projets retenus débute en septembre : étude financière, mise en concurrence, préparation, conception…
En fonction des contraintes techniques, les projets peuvent être réalisés dans l'année ou l'année suivante.
En tant que porteurs de projet, les lauréats sont associés dans la mise en œuvre, mais la phase d'étude et la réalisation des projets ne peut pas leur être déléguée.